

d). Le dodécasyllabe (vers de douze syllabes).

Le vers de douze syllabes apparaît au XII<sup>e</sup> siècle. Il tire son nom (alexandrin), du roman d'Alexandre, tout entier écrit dans ce mètre. Jusqu'à Ronsard, pourtant il ne prédomine guère, l'octosyllabe et le décasyllabe étant alors les plus répandus. Olivier de Magny, Remy Belleau, Jamyn, la Boétie, du Bartas, Baïf, du Bellay (18), le connurent, mais en usèrent peu. Toutefois après Ronsard, la faveur du dodécasyllabe s'accrut. Rognier l'employa avec bonheur, sans parler de Malherbe. Au XVII<sup>e</sup> siècle, il entre définitivement dans la voie du succès; devenu la langue habituelle de Corneille, Racine et Molière, il restera désormais, le plus usuel de nos mètres français.

Ce vers fut d'abord césuré à six, indifféremment avec une césure féminine ou masculine. Au XVI<sup>e</sup> siècle, un lettré nommé Jean Lemaire ou Le Maire, proscrivit cette dernière. Depuis lors la coupe du vers en 6 + 6 fut rigoureusement exigée. Les Romantiques (XIX<sup>e</sup> siècle) portèrent une première atteinte à la césure, en décrétant qu'il y avait des partis heureux à tirer de son déplacement. A la vérité, Racine dans les *Plaideurs*, Corneille, parfois même Boileau, s'étaient laissés aller quelquefois à ce déplacement de la césure, mais sans se rendre compte de l'avantage et de l'importance d'une telle licence. Chénier en comprit, le premier, toute la portée. Il usa avec modération du déplacement de la césure, et souvent avec un bonheur très grand. Hugo s'en servit d'une façon constante et lui doit d'admirables effets poétiques. Soulayr et Laprade en usèrent prudemment. Louisa Siefert y céda volontiers. Or, le déplacement de

---

(18) Cf. Les *Regrets*, typiques à cet égard.